



# L'essentiel du CE DOSO

CE du 23 et 24 février 2012

*Et toujours pas de trésorier !!!*

## Election du Bureau\*

- 4<sup>ème</sup> CE de la mandature ou les élus tentent de constituer un bureau. Pas de candidat au poste de Trésorier vacant. Serait il dangereux de s'associer à la gestion financière du CE ? Visiblement !

## Mise en place des commissions

### • Commissions légales :

Elles sont dotées d'un président élu lors du dernier CE), d'un membre titulaire. Chaque OS a la possibilité, si elle le souhaite, de nommer un membre suppléant, ce dernier sur les moyens propres de l'OS (heures de délégation).

### Nos participants sont :

**Formation:** Yves MEDAILLON et Manuel DA FONSECA

**Egalité Professionnelle:** Ghislaine BERROCAL

**Logement :** Sébastien MULLER

- **Commissions conventionnelles :** chaque commission est présidée par un membre élu du CE, les OS proposent les membres des commissions.

**Commission économie et évolution des marchés :** Jérôme WARTEL

**Emploi métier :** Véronique ETIENNE

**ASC :** Sophie BONNAMY et Arnaud CHAUMEIL comme remplaçant (non suppléant)

Toutes les commissions ont été constituées à l'unanimité.

## Annnonce du départ de Frédéric HECK le DRH

Frédéric HECK nous annonce son départ au 1 mars, sans tambour ni trompette. Ou le vent le portera t'il ?

La question reste entière.

Son successeur annoncé est Eric BOUSQUET, recrutement externe, qui nous vient de la FNAC.

## Interminable interruption de séance !

Interruption de séance au motif suivant : CGT, CFDT, SUD trouvent les dossiers de préparation fournis par la direction FT très incomplets. CGT propose de faire une déclaration FO souhaite avancer sur les dossiers.

Résolution commune demandant à l'Entreprise de fournir des dossier mieux préparés et complets.

Engagement de la direction : différer les points dont les avis CHSCT seraient trop récents et n'auraient pu être transmis à temps. Accès aux dossiers des précédents CE.

## Modification des horaires de la boutique d'Anglet

Présenté par M. Coustance :  
Modification des horaires de la boutique ouverture 9 :30 au lieu de 10 :00 suite modification horaire du centre commercial.  
Dossier en cours depuis le Mois de Juin CE demande avis du CHSCT. Travail réalisé avec les équipes pour obtenir adhésion des équipes de ventes afin de modifier le tableau de service ? le dernier CHSCT du 22 fev 2012 a satisfait tous les salariés sauf 1 soit 93% de l'effectif avec renforcement des équipes en place.

Vote :

7 pour ( CFDT, CFE-CGC/UNSA, FO)  
6 contre CGT  
2 abstentions SUD

## Modification des horaires de la boutique de Bayonne

Il s'agit ici de la ré implantation de la boutique dans une zone plus propice au commerce. Le CHSCT a donné un avis positif unanime, les salariés sont enthousiastes. L'accord est donné.

7 pour (CFE-CGC/UNSA, FO et CFDT)  
6 contre (CGT)  
2 ( SUD) ne participent pas au vote

## Adaptation du processus de vente AESO

Présentation d'une nouvelle organisation des équipes de ventes afin de faire face au déclin du CA tradi et être plus présents sur les relais de croissance. Répondre aussi à une double attente des clients perdus entre deux interlocuteurs et des vendeurs. Aujourd'hui seul le Haut de marché donne satisfaction.

La nouvelle organisation du marché entreprise prendra la forme suivante :

Un Haut de Marché :HDM, basé sur le modèle actuel avec un AM accompagné de vendeurs spécialisés (ICS)

Un Milieu de Marché MDM : avec des vendeurs responsables de la relation commerciale accompagnés de vendeurs spécialisés (ICS)

Un marché transverse spécialisé Secteur Public et Santé (SPES)

Cette organisation permettra : de doubler le nombre de clients HDM, de traiter les

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

**Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :**

**Sébastien Muller** Elu Titulaire 0676730926

**Véronique Etienne** Elue Suppléante 0608217701

**Jérôme Wartel** Représentant Syndical 0682595240

clients sphère publique et santé par des équipes spécialisées.

Cette nouvelle organisation se fera à effectifs constants. Les vendeurs se verront proposer 3 choix maximum vers les nouveaux métiers :

AM,IC, ICS et RCT

Sur le mode opératoire :

Chaque vendeur sera reçu par son manager actuel qui lui fera la/les propositions de poste. En cas de désaccord une médiation locale sera possible dans un premier temps si le désaccord persiste une médiation nationale est prévue.

L'objectif est de permettre à chacun de trouver le poste le plus en adéquation possible avec ses compétences et sa classification.

Ce sera donc l'occasion de recalibrer chaque métier sur un niveau de classification conforme.

Il y aura pour cela un accompagnement vers des parcours qualifiants sur 2 ans pour ceux dont la classification ne serait pas celle attendue sur le poste.

Le calendrier retenu pour l'instant sous réserve de passage devant les différentes instances : mise en place au 1<sup>er</sup> Juillet

## Le projet PARC à l'UAT

En expérimentation depuis 2010, ce projet vise à rapprocher les salariés France Telecom de leurs clients, sur le plan géographique. Un retour à ce qui se pratiquait auparavant. La volonté de la direction est clairement de rendre les salariés polyvalents sur les différents métiers et groupements téléphoniques afin

d'adapter les équipes aux flux d'appels et de limiter les débordements vers la sous-traitance.

Le traitement complet d'une demande sera générateur de satisfaction clients

Opportunité de montée en compétence pour les conseillers et pouvoir ainsi intégrer des groupes de traitement unique, diversifier les types de flux traités.

Entretien en face à face entre conseiller et manager pour déterminer les volontaires à une évolution vers un autre flux

Avis rendu uniquement par CFE-CGC/UNSA et FO qui s'abstiennent. Ne prennent pas part au vote : SUD, CFTD et CGT.

Nous serons particulièrement vigilants au x modalités d'accompagnement des salariés.

## FOCUS

### • A quoi sert le bureau du Comité d'Entreprise ?

Le bureau contribue à exécuter les décisions du comité d'entreprise au jour le jour. Elles sont prises à la majorité des membres du comité. Le bureau ne peut donc pas imposer ses propres décisions au risque de se rendre coupable de délit d'entrave au fonctionnement régulier du comité d'entreprise.

La constitution d'un bureau n'est pas obligatoire. Le comité peut juger utile de le mettre en place. Il est en général composé du secrétaire, du trésorier et éventuellement d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint. La constitution du bureau est décidée à la majorité du comité. L'existence, la composition, ainsi que les attributions respectives de chacun des membres du bureau sont fixées librement par le comité et peuvent être modifiées à tout moment. Ces règles sont précisées dans le règlement intérieur du comité d'entreprise.

### • A quoi servent les Commissions du CE ?

A partir d'un certain effectif, des commissions spécialisées, obligatoires ou facultatives, peuvent aider le CE dans sa tâche. C'est le cas notamment de la commission formation et de la commission de l'égalité professionnelle, obligatoires dans les entreprises employant au moins 200 salariés ou encore de la commission logement, à partir de 300 salariés. Dans les autres cas, la création de commissions demeure facultative.

Les commissions permettent l'examen poussé de thèmes particuliers. Toutefois, en aucun cas, elles ne peuvent être consultées en lieu et place du comité d'entreprise.

**Prochain CE : 29 & 30 mars 2012**

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

**Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :**

**Sébastien Muller** Elu Titulaire 0676730926

**Véronique Etienne** Elue Suppléante 0608217701

**Jérôme Wartel** Représentant Syndical 0682595240